

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNES D'ANTHON, CHARVIEU-CHAVAGNEUX, CHAVANOZ,
PONT-DE-CHÉRUY, TIGNIEU-JAMEYZIEU**

**EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHAVANOZ ET DE SON RÉSEAU DE COLLECTE
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ**

Par arrêté préfectoral n° 38-2020-213-DDTSE01 du 31 juillet 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 07 septembre 2020 au 07 octobre 2020 -17 heures.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.
L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Jean-Yves BOURGUIGNON, géomètre-expert, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de Chavanoz : le lundi 07 septembre 2020 de 14h à 17h.
- En mairie de Pont de Cheruy : le mercredi 16 septembre 2020 de 14h à 17h.
- En mairie de Charvieu-Chavagneux : le lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h.
- En mairie d'Anthon : le samedi 26 septembre de 9h à 11h30.
- En mairie de Tigneu-Jameyzieu : le jeudi 1^{er} octobre 2020 de 14h à 17h.
- En mairie de Chavanoz : le mercredi 07 octobre de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- un rapport sur les incidences environnementales
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de la Bourbre

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.lysed.fr> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de CHAVANOZ (4 rue du Château - BP 7 - 38230), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique STEP de Chavanoz- à l'attention du commissaire enquêteur »

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-j10@isere.gouv.fr
jusqu'au mercredi 07 octobre 2020 – 17 heures.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Les observations transmises par voie postale, « registres » et courriels seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné - 4 avenue A. Grammont - 38230 Charvieu-Chavagneux – Tél. : 04 72 46 19 80 - Contact : Julien DUBOIS - Service Assainissement - accueil@lysed.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, dans les mairies précitées, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .